

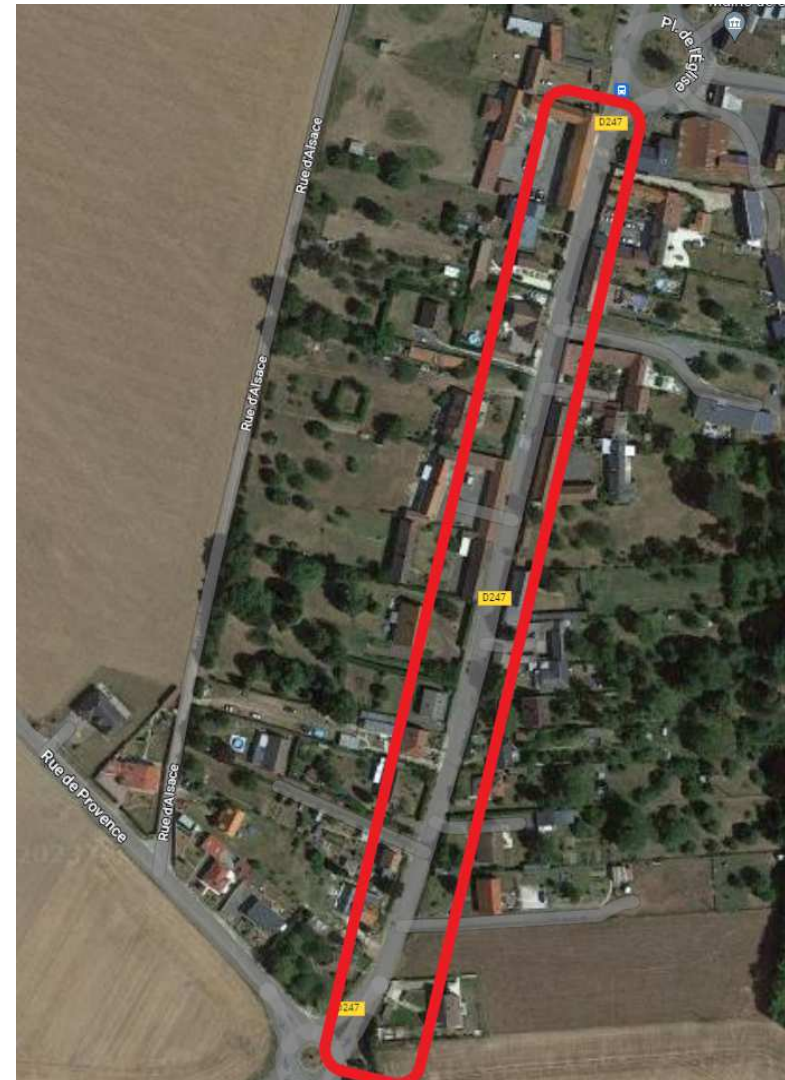
# Cardonnette

## Rue de Flandre - RD 247



# Etat des lieux

- La rue de Flandres se situe entre la rue de Provence et la Place de l'Église, sur la RD247.
- La chaussée mesure 6.00 m de largeur, bordée par deux trottoirs de largeurs variables entre 2.00 m et 3.50 m.
- Longue ligne droite, d'environ 400 m, qui n'incite pas les automobilistes à modérer leur vitesse.
- Seul un ralentisseur de type dos d'âne, limite ponctuellement la vitesse à 30 km/h (implanté au 2/3 Nord de la rue).



# Etat des lieux

- Les trottoirs sont enherbés et/ou partiellement minéralisés. Ils ne sont pas réglementaires pour permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Les stationnements des véhicules se font d'ailleurs sur ces trottoirs, car la rue de Flandre ne dispose pas de stationnement.







# Objectifs du projet

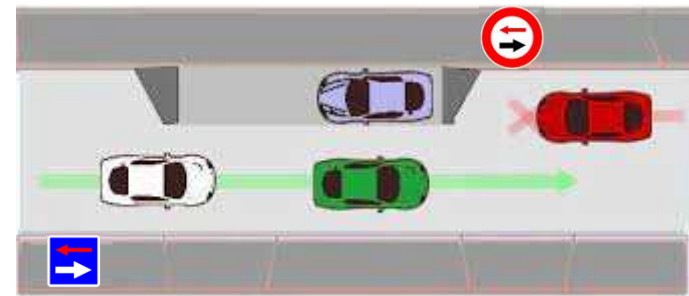
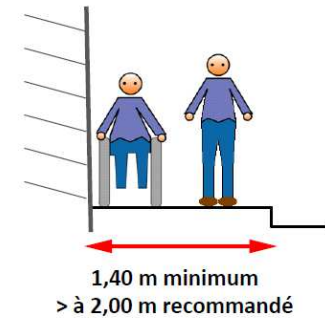
Le projet vise à modifier une partie des usages de la rue. Les objectifs recherchés sont multiples :

- Pacification de la circulation automobile et de la vitesse dans la rue,
- Sécuriser les déplacements des modes doux (piétons et vélos),

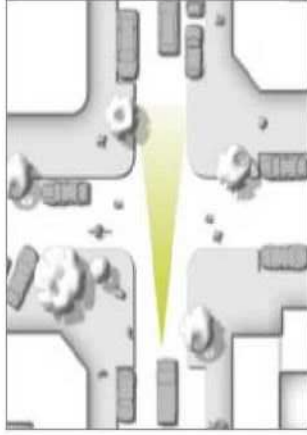
# Descriptif des travaux

L'aménagement consiste à :

- créer un trottoir accessible Personne à Mobilité Réduite (PMR) côté Est,
- formaliser du stationnement en chaussée (20 places),
- suppression du ralentisseur de type dos d'âne,
- création de 4 écluses en alternant la rive où le stationnement est formalisé,
- limiter la voie à 30 km/h,



## Modérer la vitesse des véhicules motorisés : enjeu de sécurité et d'apaisement



Le champ de vision à 50 km/h

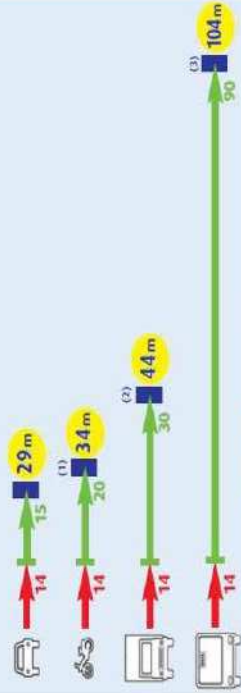


Le champ de vision à 30 km/h

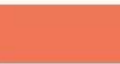
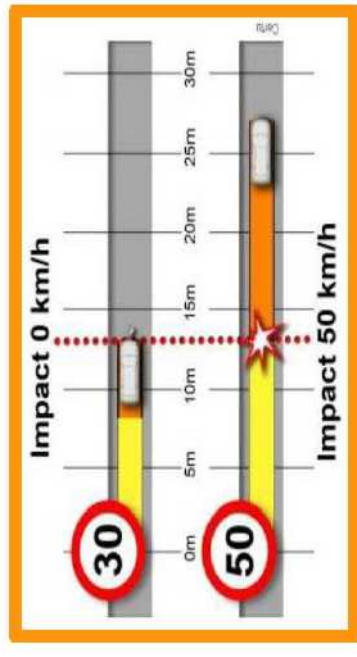
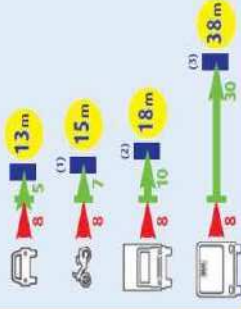
L'importance de la baisse de la vitesse sur la gravité des lésions en cas de choc véhicule / piéton : de 50 à 30 km/h : 8 fois plus de chance de survie pour un piéton en cas de choc.

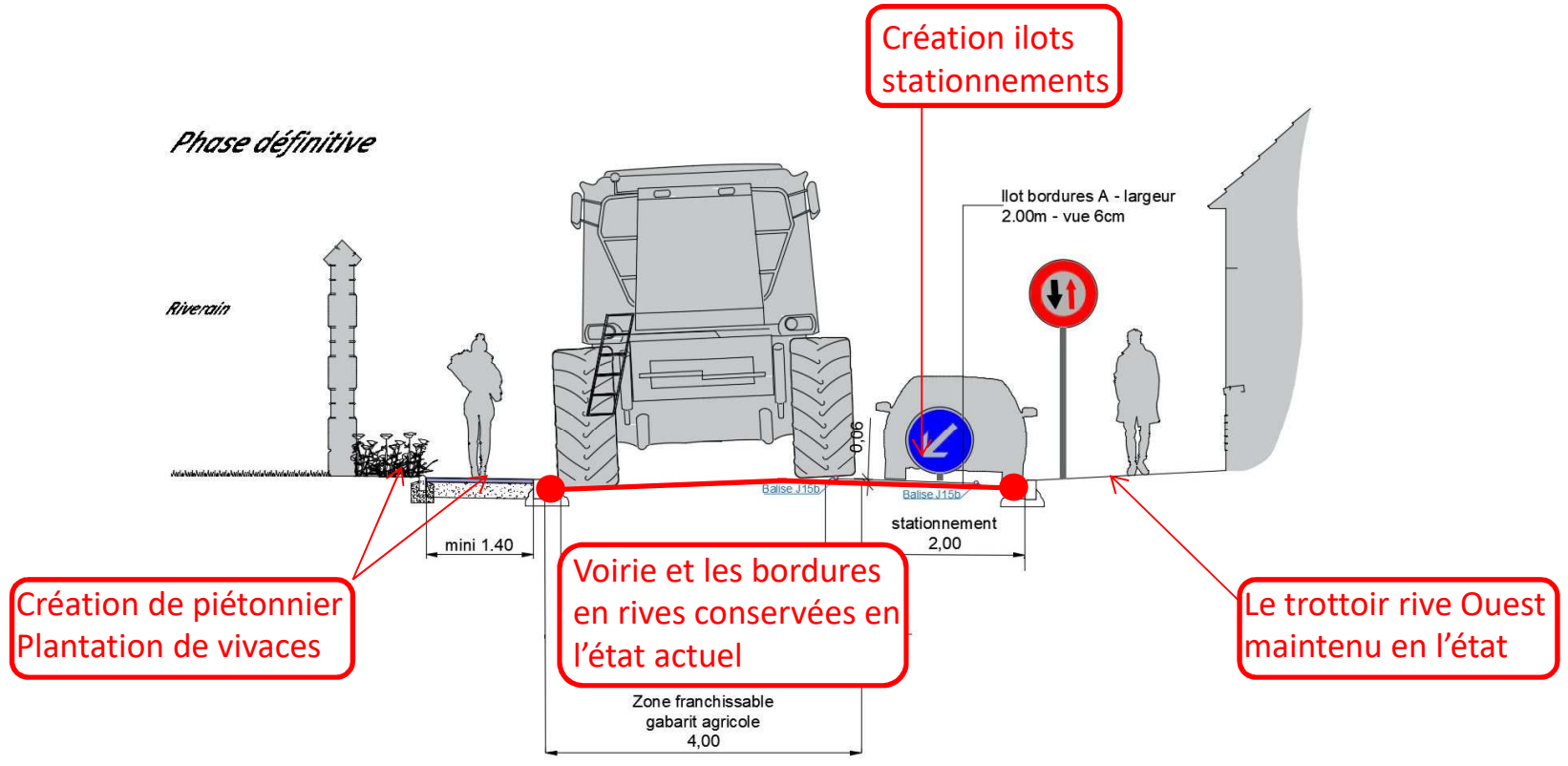
### Importance de la vitesse sur le champ de vision du conducteur

- Les distances d'arrêt à 50 km/h (réaction + freinage sur chaussée sèche)



- Les distances d'arrêt à 30 km/h (réaction + freinage sur chaussée sèche)







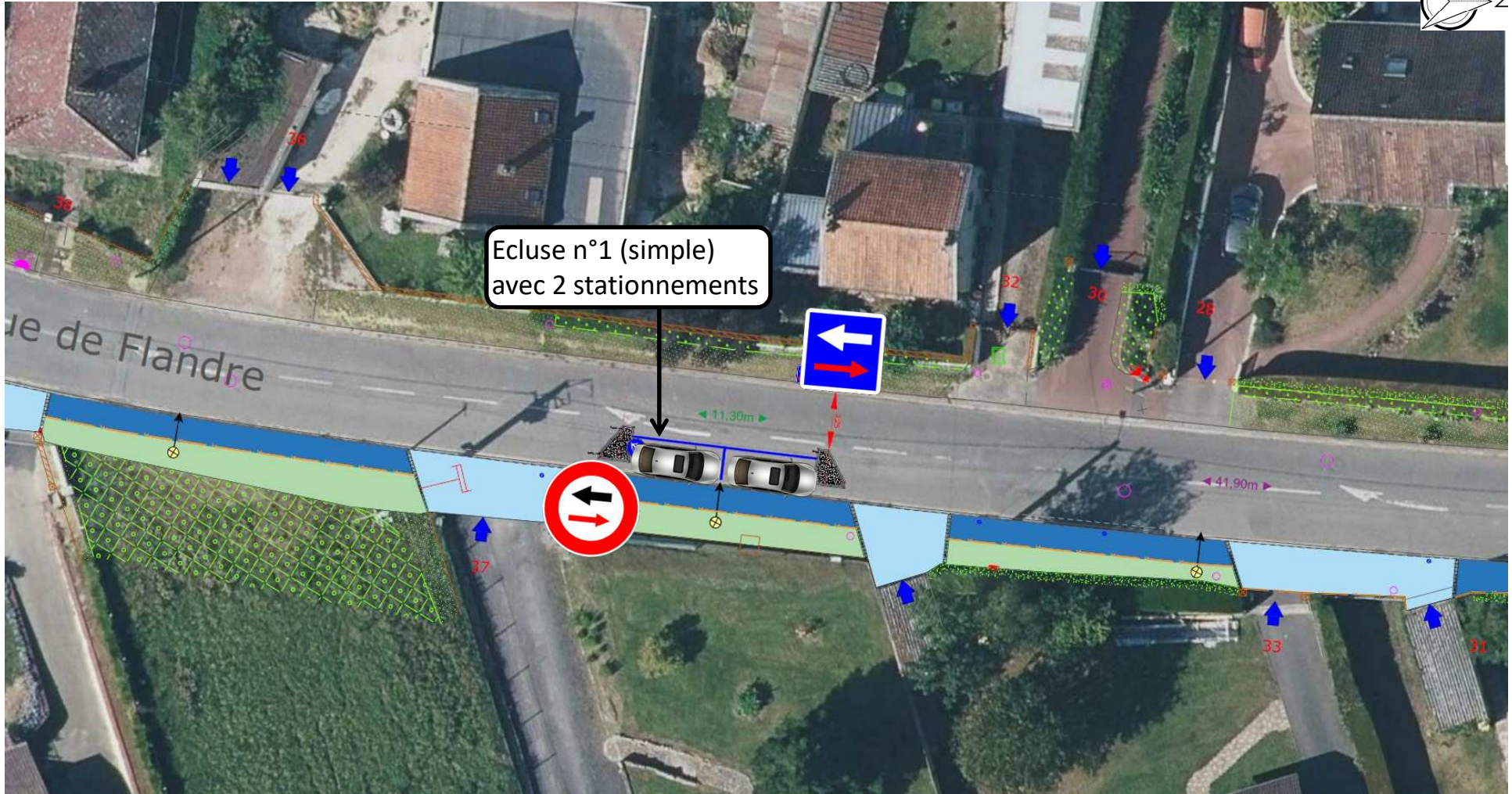


Début trottoir  
largeur 1,40m



Rue de Flandre





Ecluse n°1 (simple)  
avec 2 stationnements

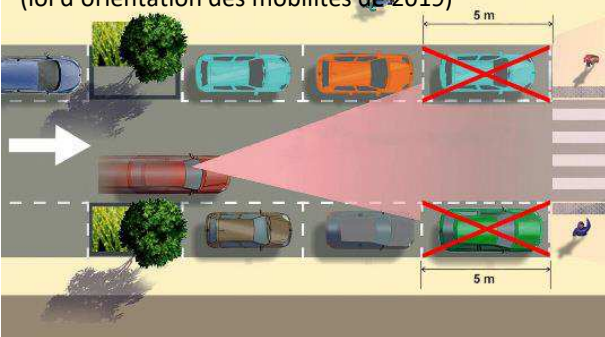
de Flandre

11.30m

41.90m

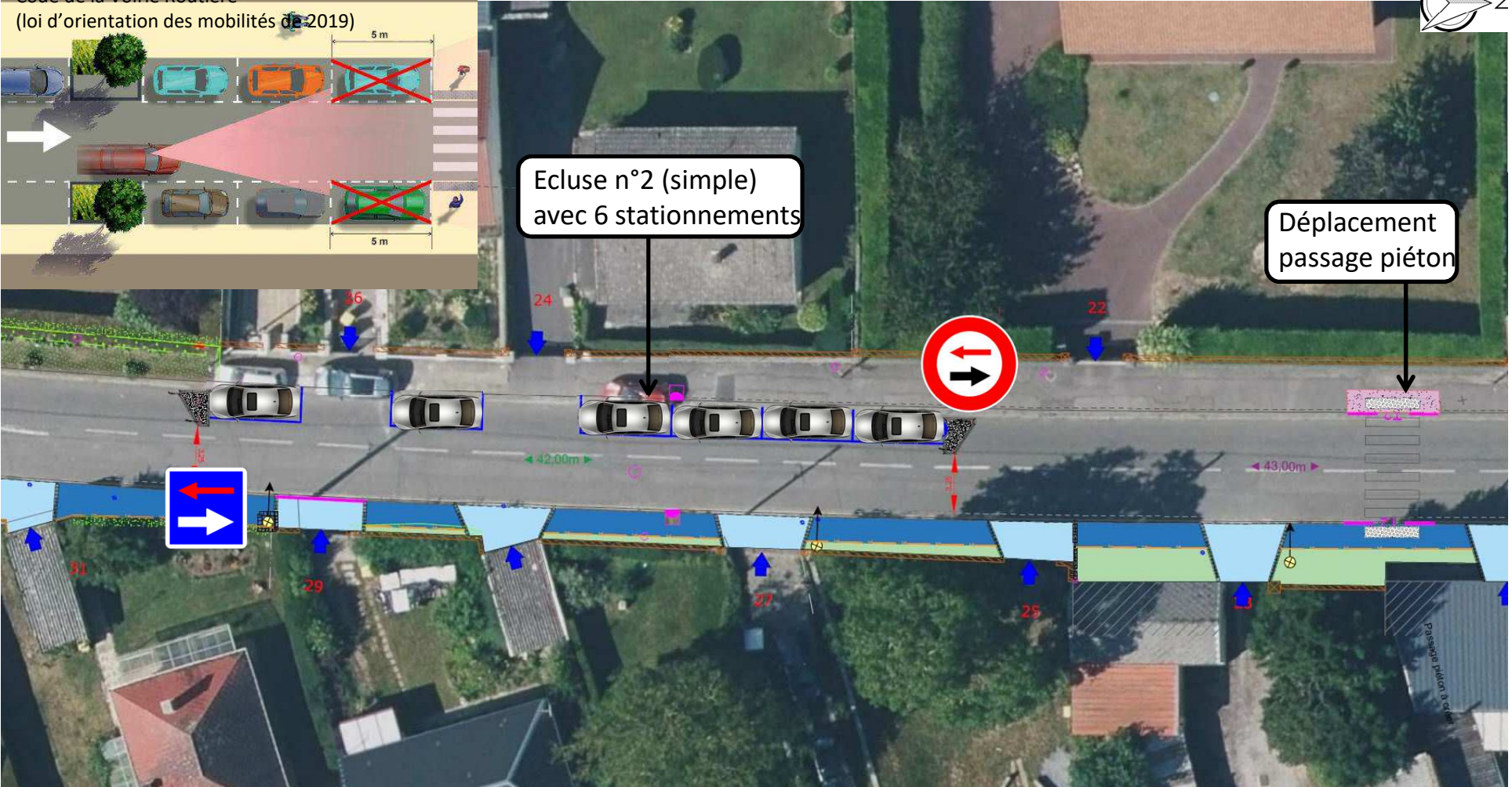


Code de la Voie Routière  
(loi d'orientation des mobilités de 2019)



Ecluse n°2 (simple)  
avec 6 stationnements

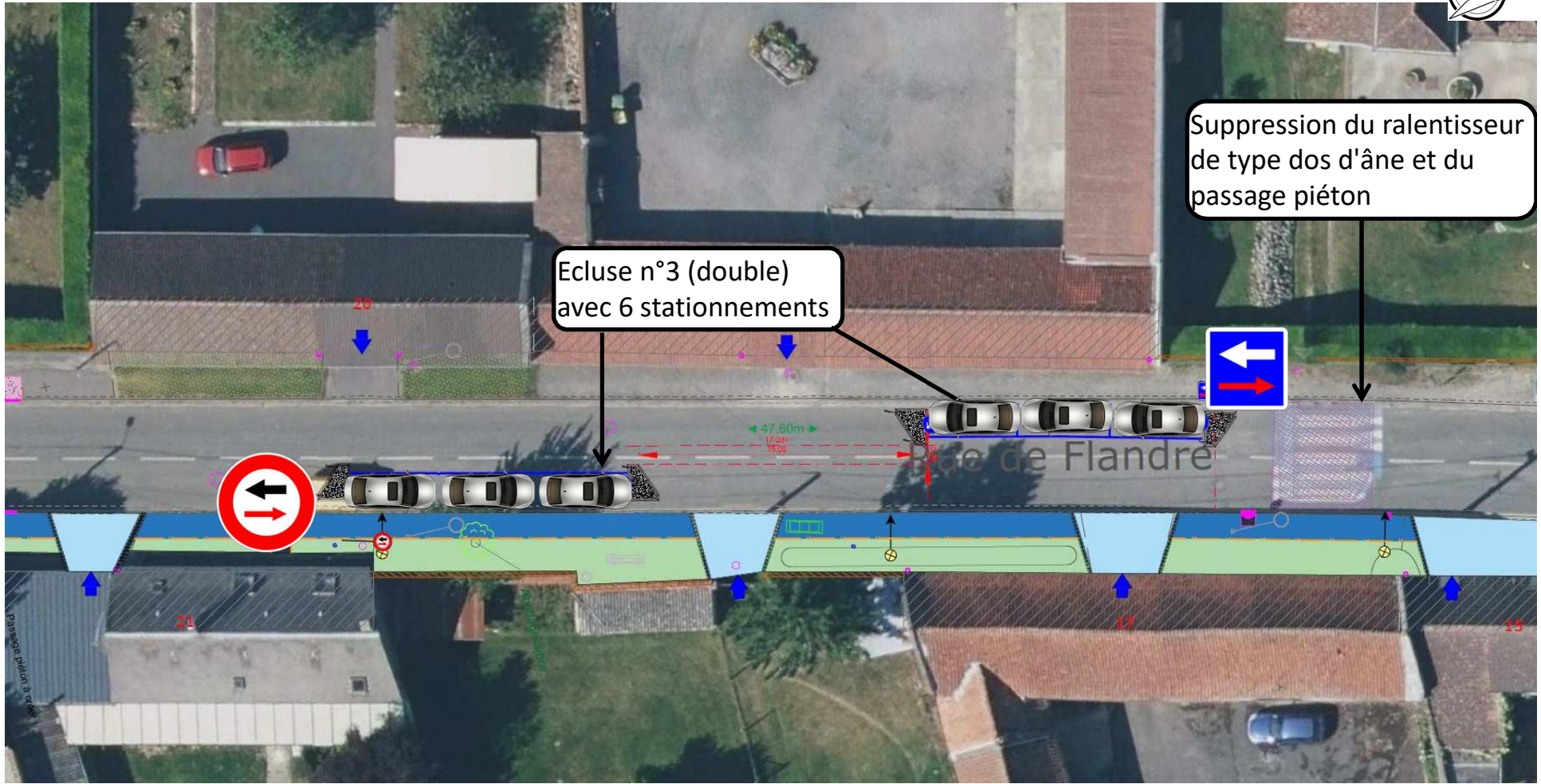
Déplacement  
passage piéton





Suppression du ralentisseur  
de type dos d'âne et du  
passage piéton

Ecluse n°3 (double)  
avec 6 stationnements



47.60m

Canal de Flandre

Passage piéton à voir

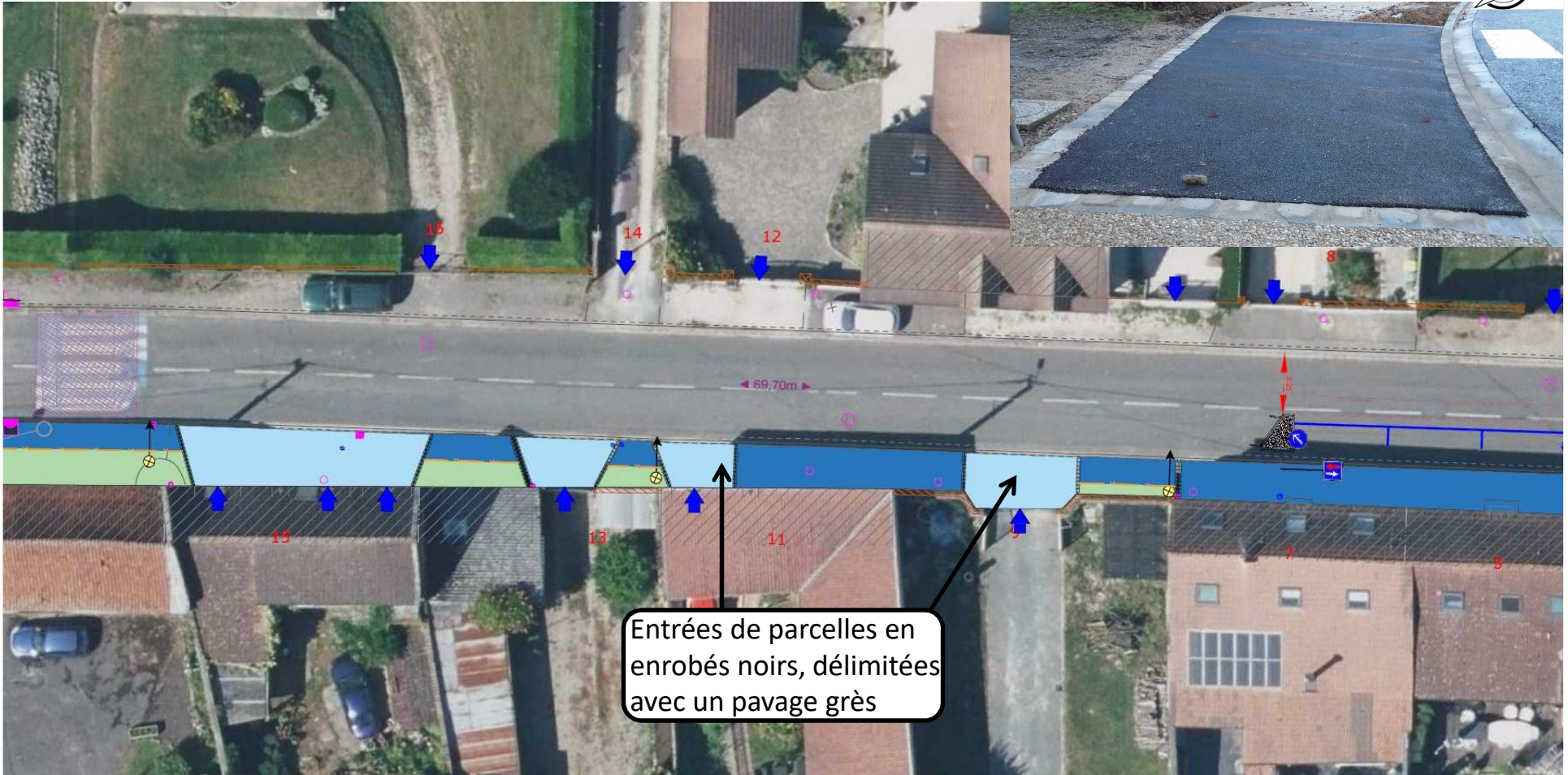
21

20

17

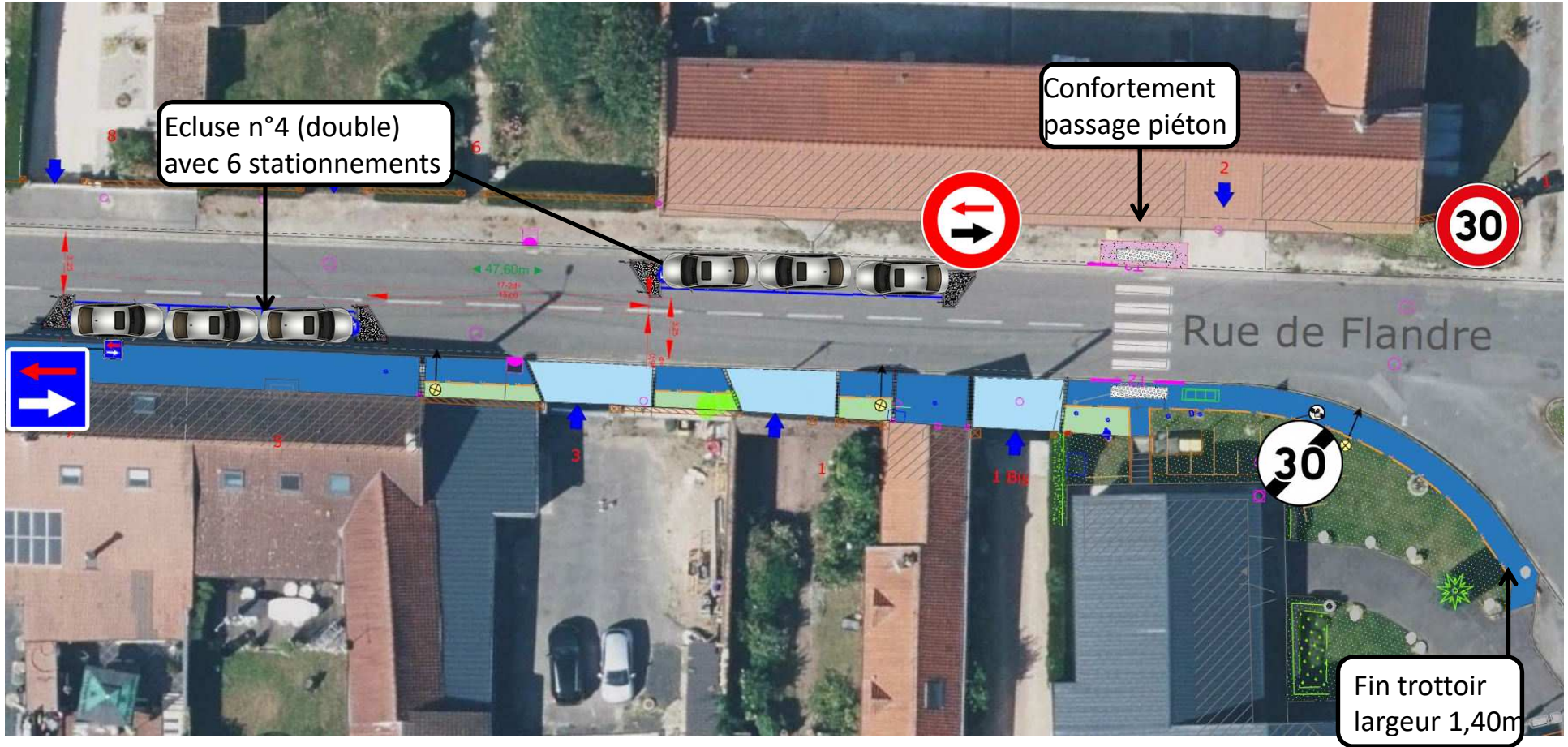
15





Entrées de parcelles en enrobés noirs, délimitées avec un pavage grès





# Travaux sur Route Départementale

Ces travaux se situant sur route départementale (RD 247), une convention technique et financière est établie entre le Département de la Somme et Amiens Métropole pour valider les modalités d'intervention et d'entretien ultérieur.

Le conseil départemental de la Somme (CD80) a programmé la réhabilitation de la RD 247 en 2024 (purges) et en 2025 (enduit).

Cette programmation oblige la réalisation des travaux de matérialisation des zones de stationnements sur la voirie en deux phases :



- 1<sup>ère</sup> phase provisoire à partir de décembre 2023 : marquage des ilots et des stationnements à la résine blanche et pose de balises J11 ;



- 2<sup>ème</sup> phase définitive en 2025: réalisation des ilots en bordures béton franchissables, marquage définitif des stationnements à la résine blanche

# Planning prévisionnel



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2023										Eclairage Orange	Espaces publics	
2024				Plantations			Purges CD80					
2025							Enduit CD80		Ilots + signalisation définitive			



# Déroulement Travaux

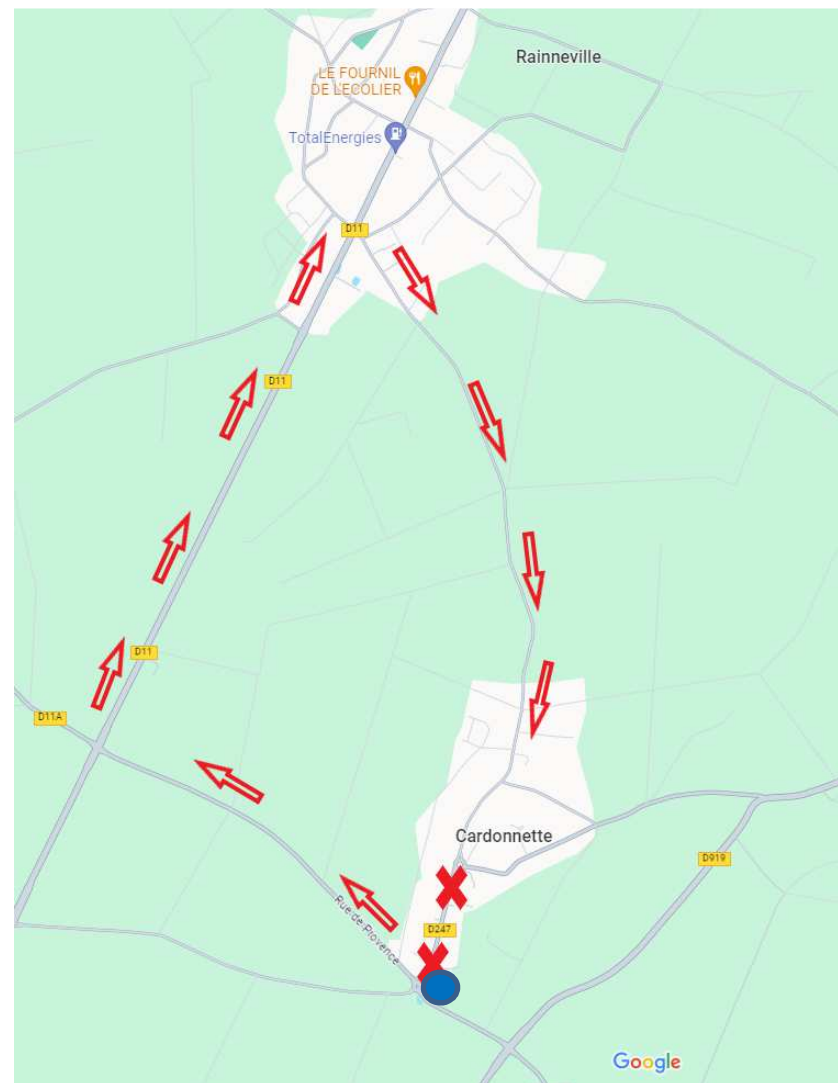
Horaires chantier : 8H30 – 17H00

Route barrée aux Poids Lourds de 8H30 à 16H00

Déviations installées ➡

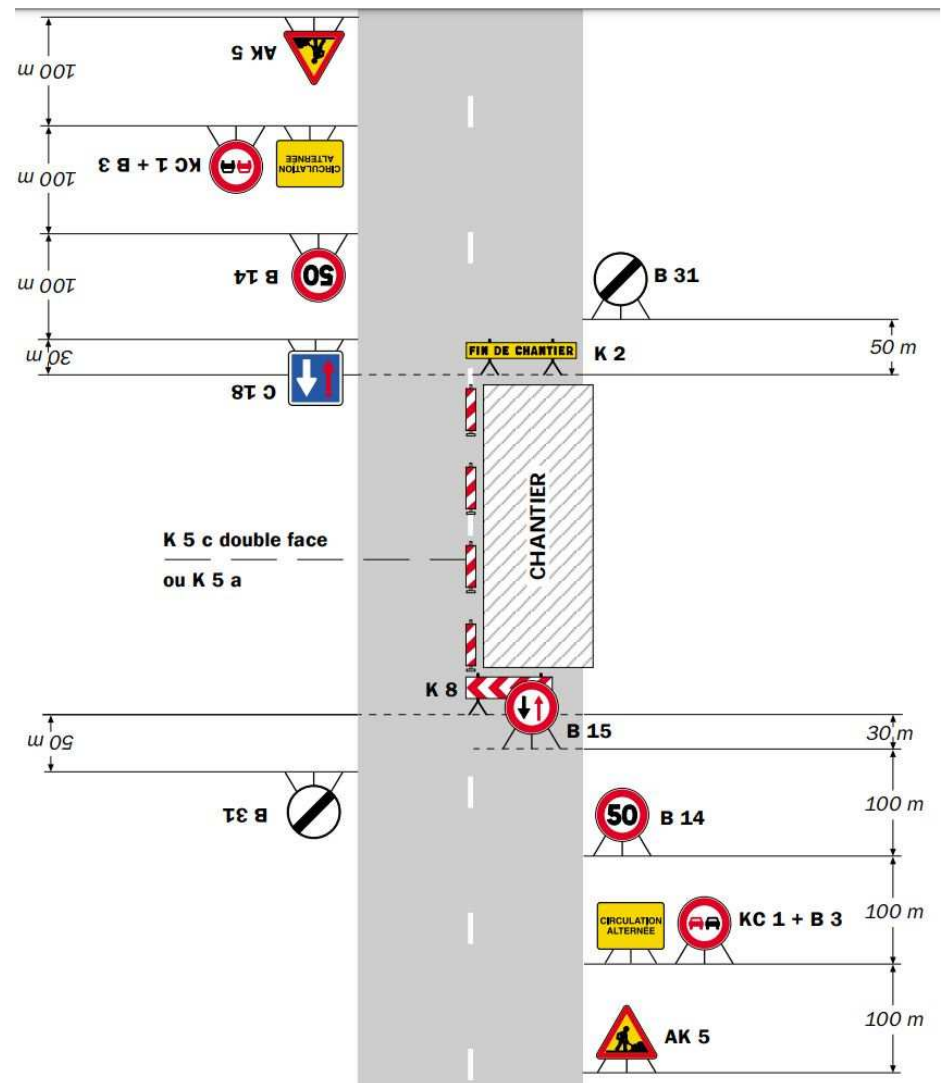
**Pas d'impact sur les bus scolaires.**

**Impact sur le Trans80 : totem arrêt provisoire**  
rue d'Anjou installé ●



# Déroulement Travaux

Signalisation en respect des guides techniques de signalisation temporaire (SETRA)



### → ACCES DE CHANTIER

- Accès matérialisés par des panneaux indicateurs.
- Mise en place de 2 hommes trafic aux entrée et sortie de chantier.
- Fermeture des accès tous les soirs avec des séparateurs K16.



### → ACCES AUX USAGERS

- Maintien des livraisons pendant les travaux.
- Maintien des accès aux services de secours.
- Maintien des accès aux établissements publics.



### → ACCES DES RIVERAINS

- Maintien des accès aux riverains en permanence pendant les travaux.
  - Accès piétons 24h/24h
  - Accès véhicule suivant avancement travaux



### → ACCES DES PIETONS

- Mise en place de passerelles piétonnes.
- Mise en place d'un cheminement piéton séparé de la zone de travaux.
- Balisage du cheminement piéton



# Financement

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement d'espaces publics est de 175 900 € TTC, décomposé comme suit :

- Eclairage public..... 45 000 € TTC
- Espaces publics..... 130 900 € TTC

Le fonds de concours de la commune sur les travaux d'aménagement d'espaces publics et sur les travaux d'éclairage public est de 15.12% des dépenses HT (soit 22 158.33 € HT).





**Merci pour votre attention**

**Questions ?**